

soveca



Rapport
d'activités
| 2025





NOTRE GOUVERNANCE

Présidente
Florence NYS

Directeur général
François DELTOUR

Administrateur
Michaël LEPELLEY
YARA

Administrateur
Jacques FOURMANOIR
TIMAC AGRO

Administratrice
Stéphanie PITTIÉ
ANPEA

EMBALLAGES VIDES PRODUITS FERTILISANTS - EVPF

622 t de sacs en PE
Collectés à **73 %**

8 137 t de big-bags
Collectés à **91 %**

733 t de bidons et futs
Collectés à **83 %**

9 493 t
de gisement

Taux de collecte
90 %

Recyclé/collecté
100 %

Taux de recyclage
90 %

* Le taux de recyclage correspond au ratio quantités recyclées sur quantités mise en marché ou gisement



MOBILISÉS POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS

L'année 2025 aura, une nouvelle fois, illustré avec force l'engagement de Soveea au service de l'ensemble de la filière agrofourniture. Ce rapport d'activité rend compte de nos ambitions et de notre capacité collective à anticiper les mutations en cours et à venir. Les avancées réalisées cette année reflètent l'implication constante de nos administrateurs, qui ont permis de structurer, accélérer et porter nos actions au plus haut niveau.

L'environnement réglementaire évolue en permanence. La publication récente du décret instaurant la REP pour les emballages professionnels en est une illustration. Grâce à la reconnaissance de la performance de notre filière, notre secteur a été exclu de son périmètre, évitant ainsi des surtranspositions qui auraient lourdement pesé sur nos acteurs. Une réussite collective, et la preuve que notre mobilisation porte ses fruits. Toutefois, nous devons rester vigilants et poursuivre notre engagement aux côtés de nos partenaires, notamment en anticipant les futures évolutions de la réglementation européenne, en particulier le **règlement PPWR (Packaging and Packaging Waste Regulation)**.

Le site industriel **Novus**, inauguré en 2024, a confirmé cette année la faisabilité industrielle du recyclage des big bags en France. Bien que le procédé nécessite encore quelques ajustements, l'unité transforme déjà un déchet en une ressource secondaire valorisable pour le marché. Novus incarne pleinement la dynamique d'économie circulaire que nous portons avec détermination et dont nous pouvons collectivement nous réjouir.

L'outil « **MesDonnéesFerti** » est également pleinement opérationnel. Notre filière démontre une nouvelle fois son exemplarité : le collectif sait se mobiliser, s'emparer de sujets structurants et faire preuve de proactivité pour proposer des solutions innovantes et efficaces. Grâce à ce travail partagé, les échanges de données sur les matières fertilisantes deviennent plus simples, plus fluides et plus transparents.

Soveea poursuit pleinement ses missions. Notre objectif est clair : accompagner nos adhérents pour préparer et anticiper les futures réglementations. Continuons à bâtir collectivement, avec fierté et détermination, convaincus que notre action commune fait progresser toute une filière.

Florence NYS, Présidente

François DELTOUR, Directeur général

MesDonnéesFerti : déployer l'outil pour transformer l'essai

En 2024, sous l'impulsion de Sovlea, la filière a franchi une nouvelle étape avec le déploiement de « **MesDonnéesFerti** », une solution digitale mutualisée conçue pour faciliter et optimiser le partage des données sur les matières fertilisantes. Dès la phase de lancement, l'outil a suscité de l'intérêt auprès des distributeurs, industriels et metteurs en marché. En 2025, l'outil a bénéficié d'évolutions significatives pour améliorer et enrichir l'expérience utilisateur. Parallèlement, la communication a permis de promouvoir l'outil auprès du plus grand nombre. L'objectif reste le même : encourager tous les acteurs de la filière à s'emparer de l'outil afin de gérer collectivement les données de manière structurée et transparente.

Une version plus fluide et performante

« **MesDonnéesFerti** » est un système de gestion innovant qui embarque une base de données dans laquelle les professionnels renseignent et partagent avec leurs clients, les caractéristiques techniques et réglementaires de leurs produits fertilisants. La solution permet de simplifier, sécuriser et fiabiliser les échanges d'informations produits. D'ores et déjà, une vingtaine de structures (centrales d'achats et opérateurs de marché) ont adopté la solution « **MesDonnéesFerti** », validant sa pertinence et l'intérêt pour la filière.

En 2025, plusieurs améliorations ont permis de rendre plus dynamique l'expérience utilisateur :

- Optimisation des catalogues produits, révision des données et ajout d'infobulles pour une navigation plus intuitive.
- Accès facilité à la documentation, à la foire aux questions et à la liste actualisée des entreprises adhérentes.
- Envoie de notifications groupées par metteurs en marchés pour signaler tout changement, mises à jour, ajouts ou suppressions des fiches produits aux distributeurs.
- Des ajustements ont été réalisés pour lever certains freins à l'utilisation.
- Mise à disposition d'un nouvel outil : « **fichier Excel standardisé** » pour faciliter la création des Fiches Produits.
- Mise à disposition d'une codification des références produits valable uniquement pour les échanges de données au sein de « **MesDonnéesFerti** ».
- Une **offre d'essai gratuite d'une durée de 3 mois**, sans engagement, est proposée afin de tester l'outil.

En renforçant l'ergonomie de l'outil et en levant certains freins, l'appropriation de l'outil est plus rapide et facilitée afin d'encourager l'ensemble des professionnels à utiliser « **MesDonnéesFerti** ». À noter que cette solution a été ouverte auprès des professionnels des espaces verts.

Communiquer pour faire adhérer

Au cours de l'année 2025, la communication a permis de promouvoir « **MesDonnéesFerti** » auprès du plus grand nombre. Actions ciblées sur les réseaux sociaux et dans la presse spécialisée, tenue de webinaires et petit-déjeuner presse lors du Salon International de l'Agriculture, présence au Comifer, à l'Assemblée Générale de l'Unifa, autant de manifestations et d'actions pour sensibiliser l'ensemble des acteurs à l'utilisation de « **MesDonnéesFerti** ».

Par ailleurs un chantier stratégique sur la gestion du cycle de vie des fiches produits a été engagé en 2025, il sera finalisé en 2026. Ce processus doit permettre de gérer la fin de vie des références pour assurer aux utilisateurs une information fiable. Ainsi, les fiches pourront selon, les dates d'arrêt réglementaire ou commercial passer de statut visible à fin de vie le cas échéant.

Pour l'année 2026, la communication sera renforcée pour élargir le déploiement de « **MesDonnéesFerti** ». L'objectif demeure qu'à terme tous les professionnels du secteur adopte cette solution collaborative. Même en l'absence d'obligation réglementaire, le partage et l'harmonisation des données des catalogues de produits offrent un socle solide indispensable à la dématérialisation et la gestion des informations pour la supply chain agricole. Fini les échanges de fichiers incomplets et la multiplication des mails à chaque nouvelle info : grâce à « **MesDonnéesFerti** », tout est **centralisé et harmonisé** dans un **outil simple et efficace**.

Novus : une ambition devenue réalité

Grâce à **Novus**, la filière française du recyclage des emballages agricoles a écrit un nouveau chapitre. Depuis 2019, la filière porte l'ambition de relocaliser le recyclage de big bags sur le territoire français. Au printemps 2024, cette ambition devient réalité : **Novus** voit le jour, la première usine française de recyclage de big bags est ainsi inaugurée en Normandie. Ses débuts sont prometteurs, même si quelques points techniques restent à optimiser.

Après la nécessaire phase de démarrage, **Novus** produit depuis novembre 2024 un granulé **rPolyFlex**, mélange de polypropylène (PP) et polyéthylène (PE), certifié RecyClass, issu à 100% de big bags usagers collectés. Cette production reçoit une demande régulière et sa qualité est appréciée, elle positionne **Novus** dans la chaîne de valeur et consacre la faisabilité industrielle d'un composé recyclé issu uniquement de big bags. Environ **1 800 tonnes de big bags** ont été traitées pour un volume de **1 500 tonnes de granulés produits**. Le procédé initial a cependant montré ses limites, notamment une usure rapide des broyeurs. Les cadences de tri doivent aussi être augmentées, ce qui a conduit à un arrêt de la ligne à l'automne 2025. Elle sera de nouveau opérationnelle d'ici la fin d'année, avec un système combinant broyage mécanique et tri optique. À partir de 2026, l'objectif est de produire trois types de produits : **rPolyFlex**, une fraction de PP et une autre de PE.

L'homogénéité des big bags collectés, qui entrent dans le process, assure une qualité de produit relativement régulière en sortie. Toutefois, la présence de perturbateurs subsiste et nuit au process de recyclage. Citons, les éléments non constitués de PP ou PE (agrafes, polyamide), les impressions à base solvatées, les étiquettes, les colles, et la présence de puces RFID.

Outre l'amélioration et l'optimisation du process, il est important de faire savoir à tous les metteurs en marchés de big bags, qu'il existe un outil industriel en France capable de fournir une matière recyclée de qualité. **Novus** incarne pleinement l'éco-conception, chaque big bag est retransformé en produit de valeur. Le marché peut tourner la page des déchets et miser sur de nouvelles ressources prometteuses.

Éco-modulation : de nouvelles pistes pour renforcer l'éco-conception et la circularité

Des évolutions majeures de l'**éco-modulation** sont attendues d'ici 2026, avec un accent porté sur l'incorporation de matières premières recyclées.

Depuis 2023, **Soveea** a mis en place un système de bonus/malus – appelé **éco-modulation** – visant à encourager le recyclage et à renforcer la circularité des matières. Le principe est simple : un bonus réduit l'éco-contribution pour les produits éco-conçus, tandis qu'un malus l'augmente pour les produits plus polluants ou difficiles à recycler.

Après deux années d'application, cette approche, trop simplifiée, a toutefois montré ses limites. Les mesures actuelles ne sont pas suffisamment incitatives pour modifier en profondeur les pratiques. Par ailleurs, sur le plan opérationnel, les personnes chargées des déclarations sont souvent éloignées des acheteurs de big bags, et donc peu en mesure d'influencer leurs choix.

Dans le cadre du groupe de travail « **GT Éco-conception** », Soveea et ses partenaires explorent aujourd'hui de nouvelles pistes pour renforcer l'efficacité des incitations.

Un malus pourrait par exemple pénaliser davantage les big bags contenant un ou plusieurs perturbateurs de recyclage. À l'inverse, des bonus pourraient valoriser l'origine et l'utilisation de matières recyclées, avec des **palières spécifiques pour les taux d'incorporation supérieurs à 30 %**.

Le groupe de travail envisage également d'élargir la liste des perturbateurs, actuellement limitée à la présence d'agrafes ou de polyamide. De nouveaux critères pourraient être intégrés : coloration de la toile, présence d'encre solvatée, ou encore aluminium dans certaines puces RFID. L'objectif serait de mettre en place un effet cumulatif en fonction du nombre de perturbateurs identifiés, pouvant aller **jusqu'à 40 % de malus**.

Toutes ces pistes devront être confrontées aux réalités du terrain. Mais un objectif demeure : permettre à Soveea de se préparer aux futures réglementations, d'accompagner les adhérents dans l'évolution de leurs pratiques et, surtout, de stimuler fortement l'incorporation de plastique recyclé.

Agrofourniture : exclusions et perspectives 2026

Le décret instaurant la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) des emballages professionnels a été publié au Journal Officiel le 17 novembre 2025, confirmant sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2026.

Toutefois, le décret précisant le périmètre, mis en consultation publique à l'automne 2024, exclut le secteur de l'agrofourniture pour éviter une surtransposition. La filière agrofourniture, déjà opérationnelle, est reconnue pour sa performance avec **71% de collecte** et un **recyclage de 90% des quantités collectées** tandis que la REP emballages PRO vise les **55% de collecte**. Par ailleurs, la REP agrofourniture implique agriculteurs, distributeurs et industriels, sans reste à charge pour les agriculteurs, contrairement à la REP Emballages PRO, qui laissera des restes à charge notamment pour les emballages de déchets dangereux. Enfin, la REP agrofourniture travaille déjà sur l'éco-conception et collabore avec les recycleurs.

Un transfert des données normalisé et renforcé

Conformément au règlement européen **PPWR (Packaging and Packaging Waste Régulation)** et au Code de l'environnement, toutes les entreprises devront transmettre début 2027 les données 2026 de mise en marché sur les emballages dans un registre national : nombre d'unités, composition, poids, et données sur le réemploi.

Le système Syderep de l'ADEME devrait être ce registre national. Le transfert des données devra se faire par l'écosystème « structure de gestion/Adivalor » pour le compte des producteurs (les metteurs en marché dans les filières REP). L'écosystème fonctionnant avec un éco-organisme à deux étages, structure et gestion telle que Soveea et Adivalor, une discussion est engagée pour préciser qui jouera le rôle d'interface pour la déclaration des emballages de vente, de transports et emballages professionnels hors agrofourniture.

Retenons aussi qu'en France, un dispositif d'éco-modulation avec une **prime IMR (Intégration de matière recyclée) de 450 euros/t** a été instauré pour plusieurs filières REP, mais son application à la filière agrofourniture reste à clarifier, celle-ci ayant déjà un dispositif d'éco-modulation soutenant la compétitivité du plastique agricole recyclé.

Anticiper 2030

Le règlement européen PPWR a pour objectif de rendre tous les emballages réutilisables ou recyclables d'ici 2030. Un emballage sera considéré comme recyclable **si au moins 70% de l'emballage est conçu pour être recyclé**. De plus, des obligations d'incorporation de matière plastiques recyclée existeront selon les types d'emballages en 2030, particulièrement **35% minimum pour les emballages professionnels en plastiques**. Des exemptions d'obligation existent, tant sur la recyclabilité, que sur l'intégration ; elles concernent notamment les emballages ayant contenus des produits dangereux et ceux dont la part de plastique représente **moins de 5% du poids**.

Le règlement prévoit aussi des objectifs de réemploi très ambitieux sur les emballages de transport et de vente utilisés pour le transport. Si ces objectifs semblent extrêmement difficiles à atteindre pour les sacs, les boîtes en carton et les emballages ayant contenu des produits dangereux, ils paraissent encore plus difficiles à réaliser pour les emballages souples. Soveea, Adivalor et les acteurs de la filière sont donc mobilisés pour obtenir des exemptions en lien avec les spécificités des emballages d'agrofourniture afin d'aider les acteurs à être opérationnels face à la réglementation.

191 Éco-Contributeurs

participent à la collecte et au recyclage des emballages vides
d'engrais et d'amendements.

AGRALIA SAS	CR DISTRIBUTION SAS	INNOVAFEED	SAS LB
ACTEO SAS	CYBELE-AGROCARE	INOXA	SAS SYMBIOSE
AGRAUXINE BY LE SAFFRE	DEFEDER	INTERFERT	SCAM S.C
AGRI OPTIM	DIETAXION SAS	INTERORE SA	SCAR
AGRI SYMBIOSE	DIJON CÉRÉALES	IRIBARREN SA	SCIC GUADELOUPE AGRI
AGRIAL	DUMESNIL	J.L.C	SAS
AGRICELLS	DUROURE .12	JEUSSELIN SAS	SCIC MARTINIQUE SAS
AGRICONOMIE	DUROURE .7	K+S FRANCE	SCL ITALIA S.P.A.
AGRIFERT	DYNAFLOR	KONIPHER SAS	SDP
AGRIMER - AGROCEAN	ED&F MAN LIQUID PRODUCTS ITALIA SRL	KOPPERT FRANCE SARL	SEPAC
AGRISYNERGIE SARL	EFIKA	LA GRANDE JAUGUE	SOBAC
AGRODIA SA	ELIARD - SPCP	LABORATOIRE SOLUTIO	SOIL TECH SOLUTIONS BV
AGROFERTIL SARL	ELICIT PLANT	LALLEMAND SAS	SOUFFLET AGRICULTURE SAS
AGROINDUSTRIAL KIMITEC	EMC2	LAT NITROGEN AUSTRIA GMBH	SUD ENGRAIS DISTRIBUTION
AGRONUTRITION	ENGRAIS DROUIN SAS	LAUTIER & CIE	SUMI AGRO FRANCE
ALINTRA S.A.U	ENGRAIS PASSERON SARL	LEPICARD AGRICULTURE	SYNGENTA FRANCE SA
AMALTIS	ENGRAIS SUD VIENNE	LHOIST FRANCE OUEST	TERIALIS
ANGIBAUD DÉROME & SPÉCIALITÉS	ESTAGRI	LITFERT	TERNOVEO
APPRO-VERT	EURALIS CÉRÉALES	LONGUEUIL (CIE DES ENGRAIS DE)	TERRE COMTOISE
AQUITILIA	EUREA DISTRIBUTION	LORCA	TERRENA
ARMBRUSTER GRANDES CULTURES SAS	EUREDEN	LOUSSERT ORGANIQUES	TERRES BOCAGE GÂTINAIS
ARMBRUSTER VIGNES SARL	EUROCHEM AGRO FRANCE	MAÏSADOUR	TERRES DU SUD
ARTERRIS - ALLIANCE OCCITANE	FCA FERTILISANTS	MÉTHODE COUSINIÉ SARL	TERRIAL
AXEREAL	FERTEMIS	MULTIFOLIA SAS	TESSENDERLO KERLEY INTERNATIONAL
AXIOMA BIOLOGICALS	FERTEX MANAGEMENT COMMT	NATUP	THIÉLIN CULTURE
AXONE	FERTIBAT APPRO SA	NOVAEM BBTRADE	TIMAB MAGNESIUM
BAYER SAS	FERTIBERIA FRANCE SAS	NUFARM	TIMAC AGRO
BELOT FILS ETS	FERTILORE SOURCING	NUTRIEN FRANCE	TMCE (TECHNIQUE MINÉRALE CULTURE ET ÉLEVAGE)
BERNARD AGRICULTURE	FERTINAGRO	OCÉALIA	TONYX
BHS	FERTIVAL FRANCE SAS	OCI AGRO FRANCE	TOOPI
BIO 3G	FIBRANT	OLMIX	TRADE CORPORATION INTERNATIONAL, SAU
BIODEVAS LABORATOIRES	FRANCE OLIGO	OMAG SUD AGRO-PERRET	TRIFERTO BELGIUM NV
BITZ	FRAYSSINET SAS	ORGADR	UCAL
BLUE AGRO SAS	GAIAGO	OVINALP FERTILISATION	UNEAL
BMS MICRO NUTRITRIENTS FRANCE SAS	GEFI SAS	PENN AR BED SAS	UNIFERT FRANCE
CAPL	GETADE ENVIRONNEMENT	PLANTIN	UNION INVIVO S041 - FERTILINE
CAVAC	GIROUX SAS	PRODUCTOS LABIN, SL.	UPL FRANCE
CERESIA	GREENCELL SA	PROVENÇALE	VAL DE GASCOGNE
CHARPENTIER SA	GROUPE MEAC SAS	PUREFERT FRANCE SAS	VALFRANCE
CHAUX SAINT PIERRE SNC	GROUPE OXYANE	QUALIFERT	VAN IPEREN INTERNATIONAL
PIGEON & Cie	GUYON	RAGT - PLATEAU CENTRAL	VEGELIA
COMPO EXPERT FRANCE SAS	H.M.W.C	RHÔNE SAÔNE ENGRAIS	VERAGROW
COMPTOIR AGRICOLE	HAIFA FRANCE	RHÔNE-ALPES AMENDEMENTS	VERTALYSE
COOPÉRATIVE AGRICOLE INTERVAL	HELLO NATURE FRANCE	ROSIER	VIA VÉGÉTALE
COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD	HEXAGON FRANCE	SAFA	VIOLEAU SAS
COOPÉRATIVE DE CREULLY	HEXAGRI	SANI	VITIVISTA
	HUON ETS	SARL DE L'AVRESNE	VIVESCIA
	ICL EUROPE COOPERATIEF	SARL SOCOFERT	VOET ENGRAIS
	UA		YARA FRANCE
	ICL FRANCE SPÉCIALITÉS		
	IMPACT PRO		

Contact

François DELTOUR

06 87 76 52 35

frdeltour@soveea.fr

14, rue de la République
92800 Puteaux

Adresse postale

Le Diamant A

92909 La Défense cedex

France

www.soveea.fr



SOcieté de **V**alorisation des **E**co-**a**ctions
des **E**ngrais et **A**mendements